

Charte de fonctionnement des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) Groupe de travail e-RCP nationales en visio-conférences CRMR de la Thyroïde et des Récepteurs hormonaux (TRH).

Dr Frédéric Illouz (co-coordonateur), Pr Patrice Rodien (co-coordonateur), Dr Claire Briet, Pr Régis Coutant, Dr Natacha Bouhours-Nouet, Dr Jessica Amsellem-Jager, Pr Delphine Mirebeau-Prunier, Dr Valerie Moal, Dr Xavieu Dieu, Mme Nathalie Bouzamondo.

Textes de référence

- Fiche méthode HAS : Réunion de Concertation pluridisciplinaire – Mai 2014
- Étude RCP - Maladies Rares – 2017

I. Préambule

La présente charte a pour but de décrire l'organisation et le fonctionnement des **Réunions de Concertation Pluridisciplinaire (RCP)** de la filière de santé FIREENDO (Filière de Santé des maladies rares endocriniennes). Les RCP ont pour objectif de permettre à tous les patients atteints de maladies rares endocriniennes de bénéficier de propositions diagnostiques et thérapeutiques pluridisciplinaires basées sur l'avis d'experts du domaine, fondées sur leur expertise, les données les plus récentes de la littérature médicale et les connaissances de la science fondamentale.

II. Objectif de la RCP

L'objectif de cette RCP est de définir de manière pluridisciplinaire une proposition de prise en charge individualisée, la mieux adaptée à chaque patient, selon des critères de qualité évaluables. Ces propositions de prise en charge s'appuient sur les recommandations nationales (PNDS lorsqu'ils existent) et en leur absence, sur les recommandations des Sociétés Savantes et les référentiels nationaux.

Dans les cas de traitement d'essai - national ou international - en cours, l'inclusion des patients dans des essais thérapeutiques sera discutée lors de la RCP. Afin de permettre à tous les patients atteints de maladies rares endocriniennes de bénéficier de la meilleure prise en charge possible, ces RCP sont accessibles en web-conférences via un outil développé par le GCS-SISRA. Cet outil est accessible en se connectant au lien suivant : <https://www.sante-ra.fr/RCPMALADIESRARES/Accueil.aspx>. L'accès aux séances de RCP par visioconférence, webconférence ou audioconférence (modalités de connexion en Annexe 1).

III. Principes de Fonctionnement

A Quorum

Le *quorum* permet d'assurer la pluridisciplinarité de la RCP, il s'agit d'un critère-qualité essentiel à la tenue de la RCP. Le *quorum* est composé d'un nombre minimal de **3 membres de spécialités différentes** et sera adapté au thème de la RCP.

Pour les RCPs Maladie Rares de la Thyroïde et des Récepteurs Hormonaux, la pluridisciplinarité correspond a minima à la présence des 4 spécialités suivantes : endocrinologues pédiatres endocrinologue adultes

hormonologistes biologistes moléculaires

Le *quorum* doit être respecté pour que l'avis formulé en RCP soit valide. En l'absence du *quorum*, la RCP ne pourra avoir lieu. Les membres du *quorum*, qui se sont engagés pour une date, doivent être présents à la séance ou se faire remplacer par un confrère de même spécialité.

B Professionnels participant aux RCP

Toute discussion en RCP s'effectue dans le cadre du secret professionnel. Chaque professionnel de santé s'engage à respecter cette règle de confidentialité. Les personnels, non-médicaux ou non paramédicaux, qui souhaitent participer à ces RCP, devront en informer les coordonnateurs de la RCP avant la séance. Les participants peuvent être des médecins spécialistes issus des CCMR et CRMR membres de la filière FIRENDO, des soignants, des chercheurs et plus généralement, tout professionnel de santé impliqué dans la prise en charge des pathologies endocriniennes rares. L'identité des participants (membres du *quorum* et médecins référents) (nom, qualité/spécialité) est tracée sur la fiche RCP. Le médecin référent du patient participe à la RCP, ou est remplacé, en cas d'impossibilité, par un des médecins de l'équipe prenant en charge le patient.

C Coordination de la RCP

Un médecin responsable – endocrinologue - doit être identifié pour chaque séance de RCP. Il est garant de la bonne organisation et du bon déroulement de la RCP. Il est présent pendant la réunion. Le médecin responsable de la séance résume l'avis collégial de chaque dossier à la fin de la discussion. Cet avis est transcrit dans la fiche RCP patient par un chargé de mission de la filière FIRENDO, puis est soumis à validation médicale auprès du médecin responsable de la séance de RCP. Vous pouvez retrouver la fiche descriptive de l'e-RCP TRH en pièce jointe et le tableau résumé de la RCP en annexe 2.

La coordination de l'organisation des RCP (recueil des dossiers, vérification des inscriptions pour passage en RCP, liste de présence) est assurée par les chargés de mission de la Filière FIRENDO.

D Fréquence des RCP

Les thématiques de RCP sont les suivantes :

1 – RCP Maladie Rares de la Thyroïde et des Récepteurs Hormonaux (TRH)

Les RCP TRH concernent les patients enfants et adultes présentant un tableau clinique et/ou biologiques atypiques en rapport avec une atteinte de l'axe thyroïdienne au sens large. Cela concerne les insuffisances thyroïdiennes isolées non expliquées, les hypothyroïdies congénitales, les hypothyroïdies et hyperthyroïdies non auto-immunes ce d'autant si elles sont familiales, les syndromes de résistances aux hormones thyroïdiennes, les résistances aux gonadotrophines et les syndromes de thyrotoxicoses.

Les RCP TRH ont lieu :

Tous les 2 à 3 mois, les jeudis de 17h30-19h, dans le service d'Endocrinologie-Diabétologie Nutrition du CHU d'Angers.

IV. Préparation du passage du dossier en RCP et programmation de son passage

A Modalités d'inscription d'un dossier en RCP

Tout médecin requérant doit remplir en ligne une fiche d'inscription de passage en RCP correspondant à la thématique dédiée, en respectant **la date limite de soumission des dossiers**, afin que le dossier soit enregistré dans CGS-SISRA pour la RCP. Sur cette fiche doivent être renseignés les items suivants :

- **Les informations démographiques concernant le patient** : nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance, lieu de résidence ;
- **Le nom du médecin requérant;**
- **Les coordonnées du médecin traitant** et celles des autres spécialistes à qui l'avis doit être transmis;
- **Les antécédents personnels et familiaux du patient;**
- **Les informations spécifiques relatives à la pathologie du patient;**
- **Les traitements en cours;**
- **Le motif de la présentation ainsi que la question à poser en RCP:** avis diagnostique, avis thérapeutique, ou autre.

Pour la RCP TRH, il est demandé d'envoyer les dossiers au plus tard le lundi précédent la RCP.

Toute fiche incomplète ou envoyée hors délai pourra entraîner un refus d'inscription à la séance prévue.

Le caractère urgent d'un dossier pourra être invoqué et, s'il est jugé valable, pourra permettre la discussion du dossier de façon prioritaire.

B Recueil du consentement du patient

Chaque médecin demandant le passage d'un dossier de l'un de ses patients en RCP, s'engage à informer son patient concernant l'échange et le partage de ses données préalablement au passage du dossier en RCP. La présentation du dossier en RCP sera tracée dans le dossier du patient.

Le médecin requérant devra alors cocher la case «Je déclare avoir informé mon patient (ou le titulaire de l'autorité parentale s'il s'agit d'un mineur) du passage de son dossier en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire et que ses données de santé sont gérées via un site sécurisé et sont partagées avec d'autres professionnels de santé à des fins de prise en charge diagnostique et thérapeutique » sur la fiche d'inscription en RCP.

C Nombre de dossiers enregistrés par réunion

La liste des patients, dont le dossier doit être discuté en RCP, est mise à disposition des membres du quorum de la séance de RCP, quelques jours avant la réunion.

Lors de chaque séance de RCP TRH, 6 dossiers maximum sont prévus à la discussion.

Dans le cas où tous les dossiers prévus à la séance ne peuvent pas être discutés et si la durée de la séance de la RCP ne le permet pas, les dossiers restants seront discutés de façon prioritaire à la RCP suivante. En l'absence de dossier prévu à une séance, celle-ci sera annulée la veille ou le jour même.

V. Pendant la RCP

A Déroulement de la RCP

Le médecin coordonnateur de la RCP veille au respect des horaires, organise la prise de parole (ordre de présentation des dossiers, équité du temps de parole, pertinence, etc...). À ce jour, dans le cadre des RCP de la filière FIREENDO, le médecin coordonnateur est :

- soit un responsable d'un site coordonnateur,
- ou un responsable d'un site constitutif des centres de référence de la filière FIREENDO,
- ou un membre de l'équipe médicale du CRMR concerné.

Les médecins présents à la RCP doivent respecter le rôle du modérateur de séance.

Le médecin responsable de la séance de RCP doit s'assurer que le *quorum* est atteint et maintenu jusqu'à la fin de la séance. Les dossiers sont discutés successivement et de façon collégiale.

Des auditeurs libres silencieux (internes, étudiants en médecine, professionnels médicaux ou paramédicaux, chercheurs, etc..) peuvent participer à ces séances de RCP ; et sont également soumis à une clause de confidentialité. Les auditeurs libres peuvent poser des questions dans l'encart prévu à cet effet dans la fenêtre de web-conférence. **La discussion des dossiers est faite par les professionnels de santé présents à la séance.**

Support de discussion

La discussion des dossiers s'appuie sur la fiche patient, ainsi que tous autres documents nécessaires à la discussion des données (imagerie, photos, CR d'examens, etc...)

Discussion des dossiers

Lors de chaque séance, les dossiers sont discutés comme suit : le médecin requérant dispose de 10 minutes pour présenter son dossier, le dossier est ensuite discuté de façon collégiale pendant 30 minutes. L'identité des différents membres, représentant le quorum, est mentionnée dans la fiche d'avis RCP.

B Liste de présence

Lors de chaque séance, les participants sont listés dans SISRA.

C Saisie de fiches

Le médecin requérant complète dans l'outil RCP GCS-SISRA la fiche patient.

Le chargé de mission de la Filière FIREENDO ou les membres du groupe de travail de la RCP, attribuent les fiches patients aux séances de RCP concernées dans l'outil RCP GCS-SISRA. Une fois validés par le médecin responsable de la séance, les avis sont complétés dans l'outil RCP.

D L'avis de la RCP

L'avis émis par la RCP doit être argumenté et remis dans son contexte. Pour cela, les informations suivantes devront être notées sur la fiche d'avis de RCP:

- Si la RCP s'appuie sur un référentiel.
- Si l'avis est réservé en raison de la qualité des données disponibles. En cas d'informations manquantes, le dossier devra être réexaminé.

En cas de divergence, il est demandé au responsable de la RCP de :

- Proposer 2 avis principaux en les argumentant et/ou
- Interroger une autre RCP.

La fiche RCP contenant l'avis sera envoyée en pdf par messagerie de santé sécurisée *Zepa* (présent dans CGS-SISRA, fonctionne quel que soit l'outil utilisé par les correspondants), par les secrétariats des RCP concernés de la Filière FIREENDO dans les plus brefs délais aux médecins explicitement indiqués sur la fiche d'inscription en RCP. La fiche RCP en pdf pourra être intégrée au dossier médical informatisé dans la partie RCP prévue à cet effet. Le médecin ayant présenté le dossier de son patient doit informer le patient de l'avis de la RCP et si la décision de prise en charge diffère de celle proposée, alors, le médecin doit noter dans le dossier du patient la raison de son choix.

VI. Bilan des RCP

Un suivi annuel quantitatif et qualitatif de l'activité sera réalisé sous la responsabilité du groupe de travail RCP de FIREENDO. Ce suivi examinera :

- Le nombre total de séances sur l'année écoulée ;
- La liste nominative des participants et le taux de participation ;
- Le nombre de dossiers présentés / le nombre de dossiers discutés ;
- La liste des référentiels utilisés en appui des avis ;
- Le suivi d'application des recommandations d'avis de la RCP ;
- Le nombre d'inclusions dans les essais thérapeutiques proposés par la RCP ;
- La liste des actions d'amélioration et leur suivi ;
- Le respect du quorum.

L'évaluation périodique des RCP permet une amélioration continue de leur qualité et, in fine, du service rendu aux patients. Elle prendra la forme d'audits et portera sur ces indicateurs :

- Le respect du quorum,
- Eventuellement l'adéquation des décisions avec les recommandations,
- Et la concordance entre l'avis de RCP et le traitement réalisé.

VII. RCP et EPP (Evaluation des Pratiques Professionnelles) – DPC (Développement Professionnel Continu)

1 – Volet EPP

La Haute Autorité de Santé (*Décret n° 2005-346 du 14 avril 2005 relatif à l'évaluation des pratiques professionnelles*) considère qu'un professionnel de santé, qui participe activement et régulièrement à des RCP répondant aux critères énoncés ci-dessus, remplit son obligation d'Evaluation des Pratiques Professionnelles.

Les coordonnateurs, souhaitant que leur RCP ait valeur d'EPP, devront remplir un dossier de validation de cette démarche défini par la sous-commission EPPQGdR de la CME des HCL. Un praticien dédié à la sous-commission les aidera dans cette démarche et centralisera les demandes de validation d'EPP et les rapportera à cette sous-commission.

Les médecins participant à la RCP devront s'engager à suivre les obligations (définies par la HAS pour les RCP) suivantes :

1. Organiser son activité de façon à participer régulièrement aux RCP et à y présenter des cas sélectionnés dans son service ;

2. Participer effectivement aux RCP et, autant que possible, contribuer aux adaptations continues des référentiels de pratique ;
3. Participer à l'évaluation périodique de la RCP
4. Tirer de cette analyse une amélioration continue de ses pratiques.

2 – Volet Formation (Ce volet est facultatif)

Les coordonnateurs et les participants à la RCP peuvent s'engager à mettre en place et à participer à des actions de formation en lien avec la RCP, dont le programme pourra être prévu en début d'année.

Il peut s'agir de cas cliniques présentés avec rappels bibliographiques, de présentations de travaux de recherche (chercheurs INSERM, universitaires) lors des séances de RCP, ou encore de conférences à l'initiative d'intervenants extérieurs ou locaux.

Les RCP FIREENDO sont éligibles au Développement Professionnel Continu. Un dossier est en cours à l'agence nationale du DPC. La RCP régionale visio TRH est portée par le CHU d'Angers.

ANNEXE 1

Modalités de connexion CHU ANGERS organisateur

Les RCP ont lieu en visio-conférence. Le prestataire de la visio-conférence du CHU d'ANGERS (GIGALIS) via la solution APIXIT, lui qui permet deux modes connexion : soit **la visioconférence**, soit **la webconférence**, soit **l'audioconférence**

La procédure pour participer à la RCP est la suivante :

- 1) Les correspondants médicaux seront sollicités pour participer à la RCP via leur adresse mail professionnelle par notre centre de référence TRH.
- 2) Les correspondants médicaux souhaitant participer en tant qu'auditeur libre ou pour présenter un dossier devront se rapprocher du Docteur Frédéric ILLOUZ ou du Professeur Patrice RODIEN, coordonnateurs de la RCP, ou de Mme Pascale Suhard, secrétaire du centre de référence TRH (pasuhard@chu-angers.fr).
- 3) Les correspondants médicaux devront nous préciser les modalités de connexion qu'ils souhaitent : visioconférence, webconférence ou audioconférence. Mme Pascale SUHARD validera l'inscription et effectuera la gestion des différentes modes de connexions.
- 4) Pour la visioconférence depuis une salle de visioconférence réservée, les correspondants médicaux devront remplir les informations telles citées dans le document ci-dessous, à savoir le nom de l'établissement, le nom de la salle, le numéro E164, et le nom et numéro de téléphone du contact technique local. Les correspondants médicaux recevront un lien url de la part de « Gigalis Assistance Visioconférence vous invite à une visioconférence » pour se connecter en visioconférence (cf ci-dessous). Il faudra donc nous adresser l'adresse mail.



DEMANDE DE RESERVATION D'UNE VISIOCONFERENCE

Merci de retourner ce formulaire par e-mail à : visio@chu-angers.fr
ou contactez-nous directement par téléphone au : 02 41 35 49 49

IDENTITE		MODALITES DE LA RESERVATION	
Etablissement réservant :	CHU d'ANGERS	Date de la prestation :	
Service/Thème concerné :		Heure de début :	
		Heure de fin :	
Demandeur :	Equipe Visio CHU d'ANGERS	Débit souhaité :	2 Mbps
N° téléphone :	02 41 35 49 49	Visuel écran :	Présence continue
E-mail :	visio@chu-angers.fr	Diffusion de documents (H.239, P&C) :	<input checked="" type="checkbox"/>
		Surveillance audiovisuelle (en option) :	<input type="checkbox"/>

Récurrente : Cette visioconférence sera récurrente tous les

PARTICIPANTS

Sites IP GIGALIS :

Etablissement	Salle	N° E164 (optionnel)	Contact technique & n° téléphone
CHU d'ANGERS	Salle Hôtel Dieu (EDN)	49010010	Visio@chu-angers.fr 0241354949

- 5) Pour la visioconférence depuis par webconférence, les correspondants médicaux recevront un lien url de la part de Gigalis Assistance Visioconférence vous invite à une visioconférence : pour se connecter en webconférence (cf ci-dessous). Il faudra donc nous adresser l'adresse mail. L'utilisation du navigateur Chrome est recommandée. Après avoir saisi son identité, et sélectionné « appel video », le participant se connectera à la visioconférence.
- 6) Pour la visioconférence par audioconférence, Les correspondants médicaux recevront un lien url de la part de « Gigalis Assistance Visioconférence vous invite à une visioconférence » pour se connecter en audioconférence (cf ci-dessous). Il faudra donc nous adresser l'adresse mail. Les correspondants médicaux devront appeler le 0228088462. Ils devront renseigner un code qui leur sera communiqué par mail.

Bonjour,

Assistance Visioconférence (SANTE) vous invite à une visioconférence.

NOM DE LA REUNION: CHU Angers - Centre de Reference maladies rares Hypophyse

PARTICIPANTS:

Pascale.Suhard@chu-angers.fr (Pascale.Suhard@chu-angers.fr)
PaRodien@chu-angers.fr (PaRodien@chu-angers.fr)
Frillouz@chu-angers.fr (Frillouz@chu-angers.fr)
jean-christophe.girardot@mail.ap-hm.fr (jean-christophe.girardot@mail.ap-hm.fr)
Assistance Visioconférence (SANTE) (vnoc_gig_sante@retis.fr)

COMMENT PARTICIPER ?



Depuis une salle de vidéoconférence réservée

From one of the booked videoconference rooms

La conciergerie connectera les salles suivantes quelques minutes avant l'heure de la réunion :

Concierge will connect following rooms few minutes before the meeting start:

- Angers CHU - Hôtel Dieu - EDN

Merci de rejoindre votre salle 10 minutes avant le début de la réunion pour démarrer votre équipement, décrocher l'appel et assurer un démarrage ponctuel

Please gather in your room 10 minutes earlier and start your equipment

Les documents ci-dessous résument les différentes modalités de connexion proposées



À votre initiative, avec vos outils de communication

With your communication tools

	Equipements de visioconférence IP <i>IP Videoconference system</i>	Clients Gigalis : xxxxxx Hors Gigalis : 422076@80.82.224.181
	Depuis votre navigateur	https://vc.gigalis.net/webapp/home?conference= xxxxxx
	Téléphone (audio) ou Equipement RNIS <i>Phone or ISDN videoconference system</i>	Appeler le 02 28 08 84 62 Suivi de l'identifiant : xxxxxx#

Pour tester votre matériel et accéder à la documentation d'aide, rendez-vous à la page suivante:

<https://resa.sitnstart.fr/MeetingPortal/aide/gigalis.html>

Click here to access to our test environment :

Pour toute(s) question(s), merci de prendre contact avec le service de conciergerie.

For any questions please contact our Concierge Services.

Tél : 0809 100 509 (choix 3) - Mail : visio@gigalis.org

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné aux réservations de sessions de visioconférence dans le cadre des services Sit'N'Start d'Apixit. Les destinataires des données sont : le service d'assistance visioconférence d'Apixit (VNOC) et vos utilisateurs ayant un accès au portail de réservation Sit'N'Start mis à disposition par Apixit.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au DPD Apixit (dpd@apixit.fr ou 0299066161).

The information required on this form will be computer processed and are intended to videoconference reservation as part of the Sit'N'Start service from Apixit. The recipients of the data are: Apixit' Videoconference Support Center (VNOC), as well as members of your organization having been permitted to use the Sit'N'Start reservation portal provided by Apixit. According to the Data Protection Act of January 6th, 1978 (Loi "Informatique et Liberté") modified in 2004, you are entitled to access and require rectification of the personal information referring to you. If you wish to exercise this right and obtain access to information that concerns you, please contact DPD Apixit (dpd@apixit.fr or 0299066161).

ANNEXE 2

Résumé de la e-RCP-TRH (Thyroïde et des Récepteurs hormonaux)

Intitulé de la RCP	e-RCPs nationales FIRENDO en REGION OUEST DE LA FRANCE
Spécialité	Thyroïde et des Récepteurs hormonaux
Groupement Hospitalier	CHU D'ANGERS
Lieu (salle, étage...)	Salle 3, service EDN, CHU Angers
Jour	Jeudi
Horaire	17h30-19h00
Fréquence	Tous les 2 à 3 mois.
Date de création	23/03/2020
Référentiel utilisé	Avis d'expert
Coordonnateur(s)	Pr Patrice Rodien et Dr Frédéric illouz
Composition du quorum minimum (spécialités)	<ul style="list-style-type: none"> • endocrinologues pédiatres • endocrinologue adultes • hormonologues • biologistes moléculaires

Titre	Nom :	Prénom :	E-mail :	Numéro de téléphone portable (mobile) :	Identifiant national (RPPS)
Dr	Abdellaoui	Yasmine	yasmine_abdellaoui@yahoo.fr	33679772224	10100894699
Dr	LE TALLEC-ESTEVE	Noémie	noemie.le.taltec-estev@chu-rennes.fr	33621287299	10101364684
Dr	Rouleau	stephanie	strouleau@chu-angers.fr	665806879	10003456596
Dr	WUCHER	Hélène	h.wucher@hopital-foch.com	649320210	10100172096
Dr	VANTYGHEM	MARIE CHRISTINE	MC-VANTYGHEM@CHRU-LILLE.FR	673692273	10002229481
Dr	Belmihoub	Ines	ines.belmihoub@aphp.fr	631421174	10101693520
Dr	GUENEGO	Agathe	agathe.guenego@chu-rennes.fr	614076355	10101092921
Pr	POLAK	MICHEL	michel.polak@aphp.fr	699698955	10003698122
Dr	kerlan	veronique	veronique.kerlan@chu-brest.fr	680467746	10002619418
DR	KAYEMBA-KAY'S	SIMON	kayembakays@yahoo.com.au	06 18 55 62 21	10002125432
Dr	Guilhem	Isabelle	isabelle.guilhem@chu-rennes.fr	685550585	10002645553
Dr	Germain	Natacha	natacha.germain@chu-st-etienne.fr	623073981	10004414578
Dr	Bouvattier	Claire	claire.bouvattier@aphp.fr	661899130	10001510568
Pr	Christin-Maitre	Sophie	sophie.christin-maitre@aphp.fr	149282400	10000533744
Dr	Donadille	Bruno	bruno.donadille@aphp.fr	663800586	10001597938
Dr	BENSIGNOR	Candace	candace.bensignor@chu-dijon.fr	695420405	10002593456
Pr	Paris	Françoise	f-paris@chu-montpellier.fr	06 15 10 63 71	10003230702

Dr	Guignat	Laurence	laurence.guignat@aphp.fr	610952214	10001551018
Dr	AMSELLEM JAGER	JESSICA	jessica.amsellem-jager@chu-angers.fr	06 65 81 13 92	10100554327
Dr	Bourdet	Karine	karine.bourdet@chu-brest.fr	33610215556	10100806735
Dr	Gay	Claire-Lise	claire-lise.gay@chu-lyon.fr	688589854	10003129441
Dr	Fiot	Elodie	elodie.fiot@aphp.fr	620949848	10101337029
Dr	tauveron	igor	itauveron@chu-clermontferrand.fr	668973790	10003165544
Pr	BARAT	Pascal	pascal.barat@chu-bordeaux.fr	677617798	10002811320
Dr	Baron	Sabine	sabine.baron@chu-nantes.fr	650157855	10002526498
Dr	samara- boustani	dinane	dinane.samara-boustani@aphp.fr	662628280	10001557692
Pr	LEGER	Juliane	juliane.leger@aphp.fr	623765350	10000373364
Dr	COUTANT	REGIS	recoutant@chu-angers.fr	665807155 615143911	10000553452
Dr	BOUHOURS- NOUET	Natacha	NaBouhours-Nouet@chu-angers.fr	665807155 625045747	10002590718
	RODIEN	Patrice	parodien@chu-angers.fr	613700775	10002578077
Dr	ILLOUZ	Frédéric	frillouz@chu-angers.fr	681462261	10002588449
Dr	Bachelot	Anne	anne.bachelot@aphp.fr	663997111	10001458024
Dr	Cartigny - Maciejewski	Maryse	maryse.cartigny@chru-lille.fr	06 81 02 45 89	10002244936
Dr	Vatier	Camille	camille.vatier@aphp.fr	662322291	10100383172
Dr	Marquant	emeline	emeline.marquant@ap-hm.fr	644303187	10100608339
Dr	Sechter	Claire	csechter@chu-besancon.fr	615876676	10100416220
Dr	BOUILLO	MYRIAM	m.bouillo@chu-tours.fr	06 73 58 42 91	10002044971
Dr	PIGEON KHERCHICHE	Patricia	p.pigeonk@chu-reunion.fr	262692701553	10002329489
Pr	Netchine	irene	irene.netchine@aphp.fr	33609024799	10001454296
	Merdjani	Lamia	p200pro@yahoo.fr	684906336	
Dr	Kenmogne	Edwige	medouped@yahoo.fr	771677769	10100659167
Dr	GASPARI- SULTAN	LAURA	dr.lauragaspari@gmail.com	33672981684	10102047486
Dr	Sonnet	Emmanuel	emmanuel.sonnet@chu-brest.fr	620250696	10002651700
Dr	MARCHAND	Isis	isis.marchand@chicreteil.fr	615692320	10004087176
Dr	Colmenares	Ana	acolmena62@hotmail.com	=+1(647)*561-2386	19182037 CHU de Sherbrooke
Dr	Musial-Salmon	anne sophie	assalmon@chu-reims.fr	608651214	10100037967
Dr	Lam	Bich	ngbich.lam@gmail.com	652642569	10101085925
Dr	Barraud	Sara	sbarraud@chu-reims.fr	661830434	10100807642
Dr	guitteny	marie-aline	marie-aline.guitteny@chu-rennes.fr	622731266	10002091972

Dr	Liataud	Alice	alice.liataud@hotmail.fr	664540059	10100692531
Pr	Bertherat	Jérôme	jerome.bertherat@aphp.fr	617095648	10000549930
Dr	groussin rouiller	lionel	lionel.groussin@aphp.fr	699837354	10001551232
Dr	Thomas Teinturier	Cecile	cecile.teinturier@aphp.fr	33621391758	10000529981
Dr	CHEVALIER	Nicolas	chevalier.n@chu-nice.fr	06 89 85 51 64	10004416904
Dr	RAINGEARD	ISABELLE	i-raingeard@chu-montpellier.fr	603358806	10003252003
Dr	HOFACK	MARIE	hofack.m@pediatrie-chulental-nice.fr	673846148	10004398417
Dr	raffin-sanson	marie-laure	marie-laure.raffin-sanson@aphp.fr	621097517	10000498088
Dr	PIGUEL	Xavier	xavier.piguel@chu-poitiers.fr	689943079	10005169916
Dr	Borson-Chazot	Francoise	francoise.borson-chazot@chu-lyon.fr	685546801	10003875399
Dr	CHABRE	Olivier	OlivierChabre@chu-grenoble.fr	617571285	10003133815
Dr	BESSIENE	Laura	laura.bessiene@aphp.fr	609998471	10101703683
Dr	Brac de la Perrière	Aude	aude.brac@chu-lyon.fr	06 07 19 22 40	10003073367
Dr	Mosnier-Pudar	HELEN	helen.mosnier-pudar@aphp.fr	681553638	10003700597
Dr	VEZZOSI	Delphine	vezzosi.d@chu-toulouse.fr	678792359	10002917432
Dr	Feigerlova	Eva	eva.feigerlova@chru-nancy.fr	670204634	10002921186
Dr	HIERONIMUS	Sylvie	hieronimus.s@chu-nice.fr	06 84 04 01 54	10003290847
Dr	LOPEZ	Antoine-Guy	antoine-guy.lopez@chu-rouen.fr	688371343	10101770948
Dr	HOUDON NGUYEN	Laure	laure.houdon@chu-reunion.fr	262692823405	10002332145
Dr	KHALFI	KARIMA	karima.khalfi@chu-rouen.fr	623135449	10100218717
Dr	chabchoub	imen	chabchoubimen@yahoo.fr	21698251087	72190228 CHU hedi chaker de Sfax Tunisie
Dr	mignot	brigitte	bmignot@chu-besancon.fr	676947004	10002495991
Dr	BRICAIRE-DUBREUIL	LEOPOLDINE	leopoldine.bricaire@aphp.fr	608020287	10100264950
Dr	PIERRE	Peggy	pierre@med.univ-tours.fr	616129407	10002097292
Dr	Vergès	Bruno	bruno.verges@chu-dijon.fr	06 31 63 32 78	10002146941
Dr	Hasselmann	Caroline	chasselmann@mac.com	695006991	10100084168
Dr	PINTO	Graziella	graziella.pinto@aphp.fr	647304504	10000515220
Mm e, Dr	burggraeve	nathalie	nathalie.burggraeve@ch-avranches-granville.fr	676610392	10002137593
Dr	MOREAU GRANGE	Lucile	lucile.moreau@chu-rouen.fr	620378276	10100310191

A Angers, le 22/07/2020

Nous soussignées Pr Patrice Rodien et Dr Frédéric Illouz, coordonnateurs de la RCP, nous engageons à respecter et à mettre en œuvre le présent règlement intérieur.

Signatures :



Pr Patrice Rodien



Dr Frédéric Illouz